

même limité. Il ne s'agit pas de passer tout l'été à la Chambre pour faire plaisir à 30 députés sur 282, mais si c'est ce que le Nouveau parti démocratique veut vraiment, savoir, l'occasion de voter sur la question de la partie *pre-build* du pipe-line de l'Alaska, eh bien ils auront leur débat demain, puis ils tiendront leur vote demain, puis nous ajournerons demain soir. Monsieur le président, nous sommes prêts à consentir à cela.

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, nous sommes certainement prêts à discuter de la question lors d'une réunion des leaders de la Chambre, mais il me semble que c'est aller un peu loin que de proposer à un Parlement libre de bâcler le débat sur une question aussi importante que celle-ci en une journée. Nous sommes prêts à discuter de cette question demain matin et à voir alors ce que nous pouvons faire pour permettre à la Chambre de voter sur une proposition concrète ou, de préférence, pour présenter un bill tendant à modifier la loi sur le pipe-line du Nord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je signale au député de Cambridge (M. Speyer), qui s'est levé pour participer au débat, qu'il aura la parole demain quand reprendra le débat sur la motion d'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question dont je veux parler ce soir a trait à certaines des choses dont nous avons discuté aujourd'hui. De fait, la coïncidence est assez remarquable.

Le 17 avril, soit le deuxième jour de la session, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'il s'opposait encore, comme le 6 décembre dernier, à l'exportation de gaz naturel aux États-Unis. En interrogeant le ministre sur sa politique relativement au gaz naturel, je lui ai aussi demandé s'il avait bien déclaré qu'une de ses priorités serait de prélever un impôt sur les exportations de gaz naturel. Je lui ai en même temps demandé s'il s'agissait d'un exposé de principe du gouvernement qui demeurerait toujours valable.

En guise de réponse, le ministre a fait une déclaration assez vague, imprécise et qui laissait un peu à désirer, pour dire que le gouvernement se penchait sur la question. Plus tard, le ministre a fait une déclaration au sujet du gazoduc de l'Alaska, mais il n'a pas encore fait de déclaration de politique quant à l'imposition d'une taxe sur les exportations de gaz naturel.

Selon moi, il serait utile de revoir ce qui s'est passé le 6 décembre et de consigner au compte rendu les propos tenus par

L'ajournement

le ministre à l'époque où il était critique du parti libéral en matière d'énergie.

● (2205)

L'extrait dont je donne lecture est tiré de la page 2101 du *hansard* du 6 décembre dernier. Le ministre avait déclaré à l'époque ceci:

A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Nous avons entendu la déclaration au sujet de la garantie de l'exécution complète des travaux. Mais la deuxième condition intéressante et ferme que le ministre avait exposée à l'époque était la suivante:

Deuxièmement, cette entente avec les États-Unis doit prévoir des moyens d'échange afin que, si le Canada devait plus tard avoir besoin de gaz naturel, nous puissions en obtenir par le gazoduc de l'Alaska en échange de celui que nous exportons actuellement aux Américains.

Le ministre poursuit en disant ceci:

Le troisième point porte sur les revenus tirés des exportations de gaz aux États-Unis. Ils devraient servir à construire le gazoduc Québec-Maritimes, afin que l'est du Canada soit bien approvisionné en gaz naturel et que les citoyens de l'est du Québec et ceux des Maritimes soient assurés de pouvoir se procurer du gaz naturel à un prix raisonnable.

Voilà à mon avis, monsieur l'Orateur, des déclarations relativement fermes et sans équivoque de la part de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Je serais curieux de savoir, précisément au sujet de ces trois points très importants, s'il est toujours du même avis. Nous n'avons rien entendu à propos des échanges. C'était là pourtant une question fondamentale. Nous n'avons rien entendu au sujet de l'exécution complète des travaux de construction du gazoduc jusqu'aux Maritimes que nous devons financer grâce aux revenus tirés des exportations effectuées par voie du gazoduc de l'Alaska.

Mais voici le troisième point: Nous avons eu droit à une déclaration en réponse à la question que j'avais posée au ministre le 17 avril dernier au sujet de l'impôt prélevé sur les exportations de gaz naturel. La réponse figure à la page 96 du *hansard* et se lit comme suit:

Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir jamais fait une déclaration en ce sens.

Et il poursuit:

Si le député pouvait me fournir une telle citation, j'aimerais bien la voir . . .

Et j'arrive aux mots importants:

. . . mais ce n'est pas la politique du gouvernement.

Nous avons pris connaissance d'innombrables rapports selon lesquels le ministre songe sérieusement à lever un impôt sur les exportations de gaz naturel, et il prétend maintenant qu'il songe à le faire non seulement pour le gaz naturel mais également pour les autres ressources exportées, et notamment l'électricité. Il ne parle cependant pas beaucoup dernièrement de cette dernière proposition car le Québec et l'Ontario s'y opposent fortement.